

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 24 octobre 2019

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 04 novembre 2019 à 19h30 en la Salle Etang,
Espace Winson - 1^{er} étage

Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 14 octobre 2019**

Finances *

2. **Pour information: Arrêté ministériel d'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2018**
Les comptes annuels communaux pour l'exercice 2018 arrêtés en séance du Conseil communal en date du 29/05/2019 ont été approuvés par les autorités de tutelle en date du 27/10/2019.
3. **Situations de caisse communale pour la période d'octobre 2018 à août 2019.**
Le Directeur financier porte à la connaissance des conseillers les situations de caisse communale pour la période du 31/10/2018 au 31/08/2019.
4. **Subvention 2019 à l'asbl « Syndicat d'Initiative et de Tourisme de FOSSES-LA-VILLE »**
L'asbl « Syndicat d'Initiative et du Tourisme » a introduit une demande de subvention d'un montant de 49.900 € destinée à couvrir ses coûts de fonctionnement et du personnel pour l'année 2019.

Fiscalité *

5. **Centimes additionnels au précompte immobilier. Exercice 2020**
Il est proposé au Conseil communal de maintenir le même taux de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2020, que celui voté pour l'exercice 2019.
6. **Coût-Vérité Budget 2020 / recettes et dépenses prévisionnelles liées à la gestion des déchets ménagers**
Il est communiqué au Conseil communal, le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2020.
7. **Règlement-taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Conteneurs à puce. Exercice 2020**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement-taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Conteneurs à puce. (Exercice 2020). Les taux doivent être adaptés afin de respecter le coût-vérité. Les taux forfaitaires sont portés de 55€ à 220€ suivant le type de redevable, le coût de la vidange est porté de 2,15€ à 10€ suivant le type de conteneur et la partie proportionnelle est fixée à 0,30€ le kilo.
8. **Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Exercice 2020**
Il est proposé au Conseil communal de maintenir le même taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2020, que celui voté pour l'exercice 2019.

9. **Taxe de séjour - Exercices 2020 à 2024**
Il est proposé au Conseil communal l'adoption d'une taxe de séjour (exercices 2020 à 2024). le taux de la taxe est fixé à 1,00 € par logement, par personne et par nuit ou fraction de nuit ; A la demande du redevable, le mode de calcul de taxation peut être remplacé par une taxation annuelle forfaitaire fixée à 120 €/an/lit, chambre ou emplacement de camping.
10. **Taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés - Exercices 2020 à 2024**
Il est proposé au Conseil communal l'adoption d'une taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés (exercices 2019 à 2024). Les taux sont portés de 0,007€ à 0,0930€ par exemplaire, suivant leur poids et leur périodicité.
11. **Taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagés - Exercices 2020 à 2024**
Il est proposé au Conseil communal l'adoption d'une taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagés (exercices 2019 à 2024). Le taux de la taxe est fixé à 9,40 € par m² de superficie destinée à l'exploitation au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.
12. **Taxe sur les inhumations - Exercices 2020 à 2024**
Il est proposé au Conseil communal de préciser la taxe sur les inhumations des restes mortels incinérés et non incinérés, la dispersion des restes mortels incinérés, le placement des restes mortels incinérés en columbarium et la conservation des restes mortels incinérés(exercices 2019 à 2024). Les taux restent inchangés.
13. **Taxe sur les panneaux publicitaires fixes. Exercices 2020 à 2024**
*Il est proposé au Conseil communal l'adoption d'une taxe sur les panneaux publicitaires fixes (exercices 2020 à 2024).
le taux de la taxe est fixé à 0,75 € par décimètre carré ou fraction de décimètre carré.*

CPAS - Tutelle *

14. **Modification budgétaire n° 2 du C.P.A.S., service ordinaire de l'exercice 2019.**
*La modification budgétaire ordinaire n°2 du CPAS présente un boni à l'exercice propre de 203.105,96 €.
Le service ordinaire comporte:*
- des prélèvements en dépenses de 51.231,56 € pour constituer le fonds de réserves extraordinaires ;
 - l'utilisation du fonds de réserve ordinaire pour 100.000 € ;
 - les adaptations en recettes et dépenses des articles budgétaires par rapport aux décisions politiques et administratives quant à:
 - l'intégration du montant de la cotisation de responsabilisation,
 - l'augmentation de la subvention pour l'article 60.

Travaux *

15. **Marché de Fournitures - achat d'un aspirateur électrique de déchets urbains. Approbation des conditions et du mode de passation**
Il s'agit d'approuver un marché de fournitures relatif à l'achat d'un aspirateur électrique de déchets pour le Service Environnement.

Ressources humaines *

16. **dotation complémentaire à la Zone de Police d'un montant équivalent à un point APE**
La Zone de Police sollicite les différentes communes la composant afin de lui céder un point APE pour maintenir l'engagement d'un ouvrier polyvalent. Le Collège propose au Conseil de donner un montant équivalent à la valeur du point APE étant donné que tous les points APE de la Ville sont utilisés.
* Un point APE est une aide à l'emploi (subside), la valeur d'un point est actuellement de 3.114,85€.*

Affaires générales *

17. **IDEFIN - Assemblée générale du 06 novembre 2019**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale qui se déroulera le 06 novembre 2019.
18. **4ème Commission "affaires économiques, sports, jeunesse, culture et tourisme" - approbation du Règlement d'octroi des reconnaissances de la Ville (législature 2018-2024)**
La Commission "affaires économiques, sports, jeunesse, culture et tourisme" propose au Conseil d'adopter un règlement d'octroi des reconnaissances de la Ville. Ces reconnaissances sont remises lors d'une séance du Conseil communal se déroulant de coutume en décembre.

À HUIS CLOS

Patrimoine *

19. **Reconduction du droit de chasse dans les bois communaux de VITRIVAL.**
Il s'agit d'approuver la reconduction de gré à gré du bail de chasse du lot 2 – Bois de VITRIVAL aux conditions actuelles et pour un terme de neuf années.
20. **Reconduction du droit de chasse dans les bois et plaines de LE ROUX.**
Il s'agit d'approuver la reconduction de gré à gré du bail de chasse du lot 4 – Bois et Plaines de LE ROUX aux conditions actuelles et pour un terme de neuf années.
21. **Reconduction du droit de chasse dans les plaines de FOSSES-LA-VILLE (lieu-dit "Try du Culot").**
Il s'agit d'approuver la reconduction de gré à gré du bail de chasse du lot 3 – Plaines de FOSSES-LA-VILLE (lieu-dit "Try du Culot") aux conditions actuelles et pour un terme de neuf années.

Enseignement *

22. **ratification des décisions du Collège communal du 3 octobre 2019**
Les décisions prises par le Collège communal concernant les remplacements d'une personne, absente pour cause de congé de maternité et la désignation d'une personne dans un emploi vacant sont soumises au Conseil communal pour ratification.
23. **ratification d'une décision du Collège communal du 17 octobre 2019**
La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne, absente pour cause de maladie est soumise au Conseil communal pour ratification.

Ressources humaines *

24. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée et aux chefs de groupe qui en ont fait la demande, sous format papier. Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux au secrétariat communal ou sur rendez-vous auprès de la Directrice générale.